

Le Myarolan

Bulletin d'information

Mies, décembre 1996

No 59

QU'EN EST-IL DU MYAROLAN ?

Le récent article sur le Plan directeur a suscité quelques réactions. C'est l'occasion d'une mise au point.

Qui fait "Le Myarolan" ?

Ce bulletin est écrit par des rédactrices indépendantes et non rémunérées qui perpétuent une tradition vieille d'une quinzaine d'années déjà. C'est en 1981 en effet que M. Livchen lance ce bulletin, aidé par M. Besté. Au décès du premier, en janvier 1990, Mme Georgette Marchand prend la suite, et M. Roland Stämpfli participe à ce travail. Lors de l'élection de Mme Marchand à la Municipalité, fin 1993, celle-ci confie le petit journal à l'équipe actuelle.

Dans quel but ?

Nous croyons qu'une commune est un lieu privilégié pour que l'information circule entre le pouvoir politique et les habitants ; ceci dans le but que chacun se sente concerné par la vie locale.

Quel est le rôle de la Municipalité ?

Celle-ci approuve l'objectif et le contenu du journal. Elle en paie aussi l'impression. Ainsi, en septembre 1988, M. Livchen précisait déjà : "Contrairement à ce que certains semblent croire, le Myarolan n'est pas l'organe officiel des autorités communales".

D'où viennent les articles ?

Les sujets reflètent le point de vue d'un habitant de Mies qui peut être automobiliste ou promeneur, parent d'écoliers ou retraité, résident professionnel ou privé. Toute suggestion est par ailleurs la bienvenue. Les informations sont celles que le public intéressé peut récolter, à savoir ce qui se passe au Conseil communal, ou, à propos du Plan directeur, des questionnaires que chacun peut consulter au greffe. GP

LE BILLET DE LA MUNICIPALITÉ

Vos impôts

Pour remédier aux conséquences fâcheuses d'une situation conjoncturelle difficile, l'Etat demande aux communes riches de faire preuve de solidarité en s'acquittant d'une participation à la diminution de son déficit. Roland Kress, municipal des finances, s'en explique.

Nous avons examiné il y a deux ans déjà (Myarolan No 50) le concept de la péréquation fiscale dans le canton de Vaud, soit en d'autres termes la contribution des communes aux charges sociales du canton selon certains critères, dont en premier lieu leur capacité financière. Mies étant une commune riche, elle paiera en 1996 une facture sociale de quelque Frs 800'000, soit approximativement 1/4 de ses revenus fiscaux.

Nous avons vu quelques mois plus tard (Myarolan No 51) que nos finances étaient saines, mais que nous devions rester vigilants. Votre municipalité a donc veillé à ce que les dépenses par habitant restent stables et les a adaptées aux revenus. Nous n'avons pas connu de déficit et pouvons dès lors affirmer que nos finances sont restées saines.

Mais en 1995, le Conseil a décidé, sur proposition de la Municipalité, de construire un nouveau complexe scolaire. Il est maintenant terminé. A cet investissement vient s'ajouter la réfection de la maison Braillard. C'est alors qu'un impôt spécifique de 5 centimes a été voté. Gouverner étant prévoir, la Municipalité en a profité pour proposer au Conseil de

voter un impôt supplémentaire de 5 centimes, soit au total 10 centimes. La proposition fut acceptée. Quelles étaient alors les raisons d'une telle augmentation ?

L'Etat s'efforce de remédier à son déficit

La crise que nous traversons a fait que tout naturellement les revenus fiscaux dits conjoncturels (par ex. impôt sur les plus-values immobilières, etc.) ont fortement diminué. Dans le même temps, les citoyens ont fait appel d'une manière accrue à l'état (allocations de chômage, santé, enseignement public, etc.) de sorte qu'il s'est trouvé confronté à d'énormes déficits, amplifiés par certains dysfonctionnements auxquels il s'efforce de remédier. La réaction en chaîne est connue, la Confédération se retourne vers les cantons, les cantons vers les communes, les communes vers les contribuables.

A l'époque, votre Municipalité vous avait expliqué que les risques étaient grands que ce soient avant tout les communes riches qui soient mises à contribution. Eh bien, chers contribuables, nous en sommes précisément là !

Dans le but de combler partiellement son déficit, le Conseil d'Etat aurait pu proposer d'augmenter l'impôt de base cantonal. Manœuvre politiquement délicate, car elle aurait mécontenté un très grand nombre de citoyens. Notre Conseil d'Etat aura été beaucoup plus subtil, reconnaissons-le, puisqu'il propose de demander aux communes, selon la clé de répartition de la péréquation, de supporter cette somme. Les communes riches seront donc appelées à passer à la caisse.

Diviser pour régner, Machiavel fait toujours recette

C'est ainsi que la Municipalité a reçu il y a quelques semaines une lettre du Service de l'Intérieur, fort polie par ailleurs, lui demandant de porter à son budget 1997 la bagatelle de Frs 281'062.- au titre de "participation des communes à la diminution du déficit de l'Etat". Afin de faciliter notre travail, ce même service a eu la délicatesse de nous indiquer le numéro de compte à imputer dans notre comptabilité !

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'Union des Communes Vaudoises du 2 novembre, la proposition a été soutenue par 269 voix contre 62. Autant dire que la chose est quasiment acquise et que le Grand Conseil suivra probablement le Conseil d'Etat avant la fin de cette année. Le budget 1997 présenté par la

Municipalité le 18 décembre comprend cette somme. Certes, la décision n'a pas été facile à prendre. Les arguments suivants ont contribué à ce qu'elle penche dans cette direction :

- Affirmer que les communes riches le sont parce qu'elles sont bien gérées relève d'un procédé un peu simpliste. Les statistiques montrent qu'il n'y a pas corrélation dans les dépenses par habitant (souvent facteur de mauvaise gestion) entre les communes riches ou pauvres.

- Il appartient à notre génération, et non à nos enfants, de solutionner nos déficits, et surtout sans recourir à l'emprunt.

- Une certaine solidarité sociale doit continuer à exister entre riches et pauvres, même si (ou peut-être parce que) cela n'est plus à la mode.

- Notre commune ne rencontrerait que peu d'écho en admettant qu'elle tente de s'opposer à cette mesure, soit par référendum, soit par une procédure juridique qui pourtant aurait des chances d'aboutir.



Ne vous faites pas d'illusions, chers contribuables, ce n'est pas demain que votre Conseil aura à se prononcer sur une baisse des impôts communaux ! Mais en principe pas non plus sur une hausse, nous avons pris nos précautions. Espérons qu'elles auront été suffisantes".

L'école et son fonctionnement

Le peuple vaudois vient de voter en faveur de la réforme scolaire EVM. Le débat a été très nourri dans la région notamment, et le résultat révèle un score intéressant puisque le district de Nyon peut se targuer d'être celui qui a le plus massivement marqué son désir de changement avec 71% de oui pour une participation cantonale de 41,7%. La campagne a eu aussi l'avantage de mettre à l'ordre du jour le thème de l'école et de son fonctionnement qui reste pour beaucoup hermétique. C'est l'occasion d'aller fouiner du côté d'une instance discrète mais puissante, la Commission scolaire.

Nous parlerons uniquement de la Commission scolaire primaire qui exerce donc un contrôle sur les 110 enfants de l'école du Sorbier entre autres. Particularisme suisse oblige, cette commission existe également dans des cantons comme le Valais ou Fribourg, mais pas à Genève. Elle est démocratiquement constituée de représentants de la population choisis par la Municipalité, en l'occurrence deux personnes

pour chaque commune membre du Groupement scolaire primaire de Terre Sainte. Ce sont M. Stéphane Hernach et Mme Marlène Cerutti qui en font partie pour Mies.

La nouvelle venue parmi les communes du regroupement, Crans n'avait pas de directeur avant d'adhérer à notre système. C'est dire qu'une Commission scolaire est à même d'assumer le rôle d'une direction. Comment se répartissent alors les tâches entre la Commission et le directeur, puisque le Groupement a un directeur, M. Bertrand Favre.

D'abord, la Commission nomme les maîtres et le directeur même, puis collabore avec ce dernier pour gérer les classes, faire le difficile choix des enfants à déplacer d'une commune à l'autre, décider des dates de vacances, organiser l'information ou les promotions par exemple. Le directeur a un pouvoir de fait, la Commission entérine ses décisions lors de votes auxquels il ne participe pas. Quant au budget, une Commission de gestion s'en occupe.

GP

Garde d'enfants: Qui, quand, comment?

Le 30 mai 1996, 5 communes de la région ont signé une convention avec le réseau de familles d'accueil. Celui-ci a été créé en 1991 à l'initiative de l'Association des parents d'élèves, l'APE.



solution souple qui permet de confier un ou plusieurs enfants, de la naissance à 12 ans, dans son voisinage, à quelqu'un de confiance, pour un repas ou un trajet, une journée ou un dépannage, et ceci pour une somme dérisoire. Pour les autres, cela permet d'avoir un ou des compagnons pour ses enfants ou soi-même, d'être utile ou de cultiver des relations dans son village. Certes, la rémunération ne se compare pas à un salaire, 40 fr. pour une journée, environ 5 fr. l'heure plus le coût des repas. De plus, il faut se soumettre à un questionnaire détaillé ainsi qu'à une enquête que le Service de protection de la jeunesse exige avant de délivrer une autorisation de garde.

Alors on peut se demander si l'enjeu en vaut la peine. Si les parents tiennent à leurs enfants comme à la prunelle de leurs yeux, il faut tout faire pour qu'ils soient en sécurité. La négligence voire la maltraitance existent et l'on peut avec la solution du réseau s'en prémunir. Souvent même, les mères qui transportent des enfants ne pensent pas à une précaution comme une assurance-occupants. Les mères d'accueil répondent à un besoin souvent urgent, elles doivent montrer des compétences étendues car leur tâche dépasse de loin le simple gardiennage. Il faudrait donc mieux reconnaître la valeur de leur travail.

GP

Ce service regroupe actuellement dix communes de la région, à l'exception de Founex et Comugny qui optent pour des initiatives privées. L'Etat a désigné la commune de Bogis-Bossey, et donc la syndique Mme Ursula Daeppen comme responsable, la coordinatrice étant Mme Gabrielle Graber de Borex. Les frais de fonctionnement sont assurés par les communes membres.

Pour l'instant, les demandes de placement sont plus nombreuses que les offres et le réseau s'est peu implanté à Mies. Pour les unes (uns), c'est une



Le Myarolan
vous souhaite
d'excellentes
fêtes et
une bonne
année
1997.

LA VIE DE LA COMMUNE

La taxe non pompier fait des remous

Et la presse régionale s'en est maintes fois fait l'écho ces derniers mois. C'est en effet au 1er janvier 1996 qu'est entré en vigueur le nouveau système de prélèvement de la taxe qui confère une certaine autonomie aux communes dans le cadre du règlement cantonal du 17.1.1993, et de son règlement d'application du 9.11.1994.

Jusqu'au 31 décembre 1995, la recette des impôts du district encaissait les taxes pour les redistribuer aux communes. Depuis cette date, il appartient aux communes de lever cette taxe et de fixer les modalités de son calcul dans le cadre du règlement existant. Renonçant à une taxation des bâtiments, la commune de Mies a choisi de soumettre toute personne valide entre 20 et 50 ans non active dans le service du

feu à une taxe non pompier de Frs. 70.- (la possibilité de taxe pouvant aller selon les cas jusqu'à Frs 300.- par personne).

Le montant ainsi récolté représente une somme annuelle de quelque Frs 26'000.- sur une enveloppe globale de Frs 46'000.- alloués au service du feu; le reste étant couvert par les impôts communaux et diverses subventions cantonales.

Les attributions du service du feu sont aujourd'hui très larges et couvrent, en plus de sa fonction première, des secteurs aussi divers que le secours aux personnes, le service de police et la protection civile. Organisé sur une base bénévole, ce service offre ses prestations gratuitement à la population locale. MA

Nouveau à Mies: un groupe gym séniors

Le cercle des amateurs de gymnastique et de mouvements s'agrandit et fait honneur à notre nouvelle infrastructure. Après le groupe des dames et leur gym-tonic en musique (le jeudi de 19h. à 20h.), c'est aux hommes et aux femmes de plus de 60 ans que s'adresse ce nouveau rendez-vous du jeudi de 16h.30 à 17h.30 à la salle de gym du Collège du Sorbier. L'objectif de cette activité est de permettre aux séniors de la commune

de soigner leur forme physique en agréable compagnie par des activités adaptées de gymnastique et de jeux. N'hésitez donc pas à rejoindre le groupe qui s'est constitué le 31 octobre dernier. La participation aux frais se monte à Frs 5.- par séance. Si vous souhaitez de plus amples informations ou vous inscrire directement pour la rentrée de janvier, appelez sans tarder Sonja Husmann au No 776.43.74. MA

En poussant les portes d'un atelier

C'est à son domicile, au chemin des Grandes Vignes que Mme Pettinaroli organisait jusqu'au 21 décembre une exposition où l'on pouvait admirer les techniques variées de l'artiste: des aquarelles, des pastels et des gouaches qui permirent aux visiteurs de retrouver les lieux familiers de la région, la Gouille Marion, les Créneés, Collex-Bossy et Coppet, notamment. Mme Pettinaroli a rapporté des tableaux de Bretagne dont elle fait revivre le charme pittoresque. Nous relèverons une technique originale dont elle fait usage: le pastel appliqué avec les doigts. C'est une technique tout à fait personnelle qui demande du temps et de la patience. Mais pour



Mme Pettinaroli le temps ne compte pas quand on s'adonne à son hobby qui est une passion pour elle. FG

Le radar de dissuasion

Soucieuses d'améliorer la sécurité en développant la responsabilité des conducteurs, les communes de Terre Sainte se sont groupées pour acquérir un radar d'un nouveau type. Outil de prévention par excellence, ce radar permet à l'automobiliste pressé ou distrait de prendre immédiatement connaissance de son excès de vitesse et d'y remédier en toute discrétion en

levant le pied. Il offre en outre l'avantage de pouvoir être placé librement aux endroits stratégiques, comme les abords des écoles.

Actuellement au service d'une autre commune du regroupement, il fera son apparition à Mies dès le printemps prochain.

MA

Rédaction

Martine Ammann	Tél. 755 24 93
Françoise Gaud	Tél. 755 17 82
Geneviève Perrin	Tél. 779 16 90

PORTRAIT D'UN PEINTRE ORIGINAL

Comme vous le savez, le Myrolan aime à présenter les habitants de la commune qui s'adonnent à une activité créatrice. Aujourd'hui, c'est au chemin des Pierrières que nous avons rendu visite à M. Goy. Autour d'un café, une discussion animée a permis de mieux faire connaissance et de rappeler des souvenirs. En effet, M. et Mme Goy vivent depuis fort longtemps à Mies.

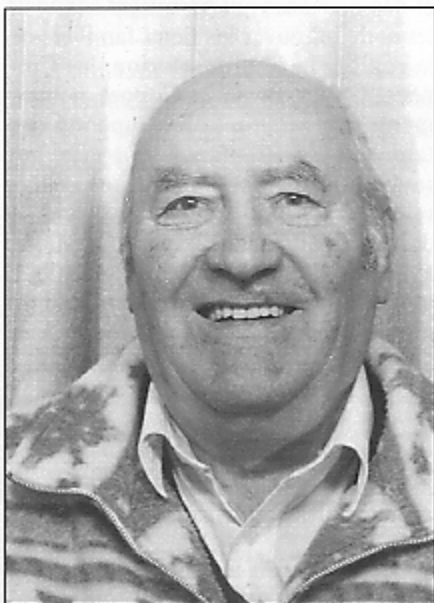
Agé de 82 ans, M. Goy, qui a toujours aimé le dessin et la peinture, peint pour se distraire. A l'école de Chavannes-des-Bois, il exécutait déjà des caricatures que parfois l'institutrice l'invitait à dessiner au tableau noir.

Sa technique lui est personnelle: il conçoit un projet, il construit l'esquisse mentale, travail d'imagination qui prend du temps pour mûrir; ensuite il peut créer le projet rapidement. Il n'a pas de modèle, car, soucieux d'originalité, il se refuse à copier. Il est l'auteur d'une centaine de tableaux, paysages ou fleurs peints à l'huile sur toile ou sur liège.

Des paysages parfois sombres, tels la Versoix par un jour d'orage, avec ses eaux brunes et ses remous, ou un paysage de montagne dans les gris ou les bruns, surmonté d'un arc-en-ciel, signe d'espoir. Comme le dit si bien M. Goy, dans la tristesse, on voit le bonheur. Mais aussi des paysages plus clairs: l'un d'eux montre les Alpes, des pâturages et suggère quelque ressemblance avec le style de

Hodler, le peintre des montagnes suisses.

M. et Mme Goy se sont rendus en Australie pour y rendre visite à leur



filles et M. Goy en a rapporté des paysages quasi lunaires: le bush sec, aride, des plantes squelettiques, desséchées par la chaleur et un soleil couchant de tragédie. On le voit, ces paysages ne laissent pas indifférent.

Admirons également les fleurs: cinq roses couchées, rouge foncé; des étoiles de Noël qu'un enfant dont il faut deviner la présence regarde mystérieusement. Enfin, une nature morte intéressante montre que M. Goy s'adonne à tous les genres. C'est en effet un art difficile; disposer des

pommes, une channe de cuivre élégante devant un arrière-plan d'arbres demande une maîtrise certaine.

M. Goy appartient au GAAVE, groupement des artistes amateurs de Versoix et environs, et, à ce titre, il a participé à différentes expositions. Dernièrement, on a pu voir quelques-

unes de ses toiles à La Clairière et on se félicite que cette maison ouvre ses portes à des artistes de chez nous.

Le mot de la fin, c'est M. Goy qui le donne. "Qu'y a-t-il de plus beau que les arts? Plus je vieillis, plus je les aime." FG

NOMINATION

Lors de la dernière séance de l'année qui s'est tenue le 14 décembre dernier, M. Salvatore Cacioppo a été promu premier lieutenant et remplaçant du Commandant, Roger Gueissaz.

Les pompiers de Mies en exercice à l'Auberge de la Couronne.



CARNET DE ROUTE

La Commune a enregistré plusieurs décès au cours de ces trois derniers mois: Francisca BARRAGAN, Geneviève EXCHAQUET, Marguerite HERMENJAT, Ida HOFFMANN, Paul MEYNET, Elisabeth SEMORÓZ, Ida VON SIEBENTHAL. Le Myrolan présente ses condoléances aux familles endeuillées.

Mies à la joie de compter Sarah VASQUEZ, Guillaume BARBEY, Sacha DITZOFF, Darius RASSAM, Taïna TREGLIA et Léo de RIEDMATTEN au nombre de ses nouveaux habitants. Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux aux bébés.

